

INFORMATION IMPORTANTE

document à conserver



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SESSION 2020
(hors cadre réforme Bac 2021)

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

STD2A – sciences et technologies du design et des arts appliqués

STL – sciences et technologies de laboratoire

**STI2D – sciences et technologies de l'industrie et du
développement durable**

**Note à l'attention des candidats présentant
l'épreuve anticipée orale d'histoire-géographie par dérogation
en même temps que les épreuves terminales**

**Rectorat de l'académie
de Poitiers**

**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**

**Division des examens
et concours**

**Bureau des
examens de
l'enseignement
général et
technologique**

DEC 2

Affaire suivie par
Charlie Belot-Roy
05 16 52 64 29
Anna Scotto Di Rosato
05 16 52 64 28
Courriel
bac.techno@ac-poitiers.fr

Adresse
22 rue Guillaume VII
Le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS CEDEX

Vous êtes candidat(e) aux épreuves du baccalauréat technologique séries STD2A ou STL ou STI2D et vous présentez l'épreuve anticipée orale d'histoire-géographie par dérogation en même temps que les épreuves terminales au mois de juin prochain.

Je vous informe que vous trouverez dans le bulletin officiel spécial de l'éducation nationale n°3 du 17 mars 2011 l'arrêté du 8 février 2011 fixant **le programme d'enseignement commun d'histoire-géographie** en classe de première des séries technologiques.

Pour la rectrice et par délégation,
La cheffe de la division
des examens et concours,

Valérie Hulin